

Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté

Feuille de route - 23 novembre 2021



Table des matières

Une feuille de route pour les agriculteurs en difficultés, c'est quoi ?3

Qui travaille sur ce projet ? 5

Quelles sont les actions de la feuille de route ? 12

Humaniser 12

« Aller vers » 17

Prévenir et accompagner 21

Les engagements et contributions26

Engagements de la MSA 26

Contribution des banques mutualistes 28

Engagements de la Fédération française des assurances 29

Vous pouvez nous contacter pour en savoir plus :30

Ministère des Solidarités et de la Santé 30

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 30

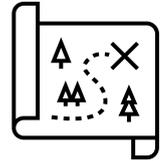
Ministère du Travail Hôtel du Châtelet 30

Une feuille de route pour les agriculteurs en difficultés, c'est quoi ?

Une feuille de route c'est un peu comme un chemin à prendre.

C'est un document qui présente :

- Les objectifs à atteindre pour résoudre un problème,
- Les actions à mettre en place,
- Un calendrier, ...



Beaucoup d'agriculteurs ont des difficultés à travailler.

Ils ne se sentent pas toujours bien dans leur tête.

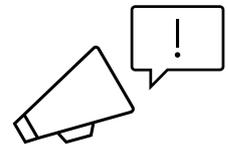
Par exemple ils sont déprimés,
ils peuvent même avoir des envies de suicide parfois.
Avant on ne parlait pas du mal-être des agriculteurs.



Le gouvernement veut qu'on en parle.

C'est important d'aider les agriculteurs maintenant.

C'est-à-dire avant qu'ils ne soient mal.
Cela s'appelle de la prévention.



Le gouvernement met en place une feuille de route
pour lutter contre le mal-être des agriculteurs.

Cela s'appelle « prévention du mal-être
et accompagnement des agriculteurs en difficulté ».



Plusieurs organismes travaillent déjà depuis 2011 sur ce sujet :

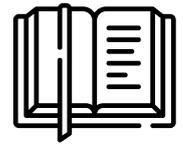
- La Mutualité sociale agricole ou MSA
- Santé publique France
- des associations, comme Solidarité Paysans



Des groupes de travail au parlement
ont interrogé des professionnels du monde agricole.

Il y a eu un rapport.

Ce rapport explique :



- **Qu'il faut être plus proche des agriculteurs** en détresse, c'est-à-dire être sur le terrain.



- Que **tout le monde doit s'impliquer**, les voisins, les associations, ...
- Que tous les organismes privés et publics qui s'occupent du social, de la santé et de l'économie doivent **travailler ensemble**.



Par exemple :

le Gouvernement, les services territoriaux de l'État,
la Mutualité sociale agricole, les chambres d'agriculture,
les représentants du monde agricole, les élus, les associations...

Qui travaille sur ce projet ?

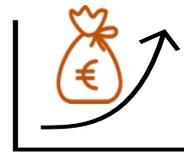
Pour construire cette feuille de route beaucoup de personnes et d'organismes ont été consultés.

Par exemple :

Des députés, les services de l'État, des associations, des représentants du monde agricole, des médecins, des vétérinaires, des élus, des experts comptables, des banques...



**Plusieurs institutions vont donner plus d'argent qu'avant.
Le Gouvernement va donner 12 millions d'euros en plus.**



3 ministères travaillent ensemble sur ce projet :

- Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- Le ministère des Solidarités et de la Santé,
- Et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Que disent les ministres ?

Olivier Véran

Olivier Véran est ministre des Solidarités et de la Santé.

Il explique que depuis presque 2 ans il y a la crise sanitaire.

Beaucoup de personnes souffrent encore de la situation, physiquement ou mentalement.

C'est important de s'occuper de tout le monde, nos enfants, nos voisins, nos amis, nos collègues...



Le Président de la République a réuni
des professionnels de la santé mentale
les 27 et 28 septembre 2021.

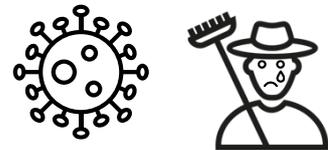
Cette réunion s'appelle

« les assises de la santé mentale et de la psychiatrie »

Le gouvernement veut que la santé mentale soit l'affaire de tous.

**Les agriculteurs ont beaucoup souffert
pendant la crise sanitaire à cause :**

- des conditions de travail
- de la situation économique
- du changement climatique



Le gouvernement a mis en place plusieurs aides pour les agriculteurs :

- des aides financières,
- des aides d'écoutes,
- des aides médicales.



Mais beaucoup d'agriculteur n'ont pas profité de ces aides car

- Ils ne veulent pas dire qu'ils vont mal,
- Ils n'osent pas demander les aides,
- Ou ils ne savent pas que cela existe.



**Malheureusement certains agriculteurs
se sont suicidés.**

on dit qu'ils sont en détresse.

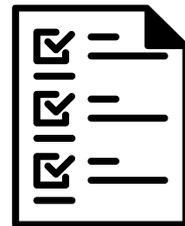
Nous devons en parler et réagir très vite.



C'est pour cela que le Ministère des Solidarités et de la santé, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation travaillent ensemble sur la feuille de route « prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté »

Plusieurs actions vont être mises en place par les administrations nationales et régionales de la santé mentale, grâce à :

- leur réseau,
- leur expériences,
- leurs formations.



Il existe déjà des dispositifs pour le monde agricole :

- **le dispositif Vigilans.**

Vigilans a pour but de faire baisser les suicides.

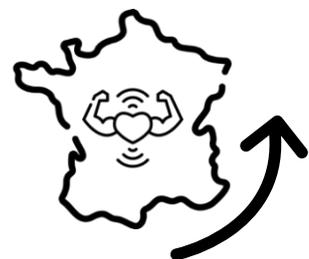
Par exemple en accompagnant par téléphone les personnes qui ont déjà essayé de se suicider.



- **le Revenu de Solidarité Active (RSA).**

Par exemple en versant un minimum de revenu aux agriculteurs.

La santé mentale de nos agriculteurs est indispensable pour notre développement économique et pour notre fierté nationale.



Julien Denormandie,

Julien Denormandie est ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il dit que depuis 2017,

il y a des nouvelles lois, comme **les lois Egalim.**

L'objectif de ces lois est que chaque agriculteur travaille dignement.

Par exemple avec un salaire et une retraite correcte.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, plus de 200 000 retraités ont eu une augmentation du montant de leurs retraites.

Bientôt les conjoints qui travaillent avec eux auront aussi une augmentation de leurs retraites.

Nous pouvons tous aider les agriculteurs :

- Nous pouvons tous les **soutenir économiquement.**
Par exemple manger des produits locaux et au prix juste.
- Nous pouvons aussi les **soutenir humainement,**
par exemple en les écoutant.

Le gouvernement sait qu'il y a un mal-être dans le monde agricole. Nous ne devons pas fermer les yeux.

C'est pour cela que nous créons cette « feuille de route ».

L'objectif est de cette feuille de route est d'agir localement et individuellement.

Nous voulons aider chaque agriculteur selon ses besoins.

Ces besoins peuvent être économiques, sociaux ou de santé.



Avec plus de moyens humains et financier, nous voulons

- **Humaniser :**

Être plus humains, par exemple les écouter davantage individuellement et leur faire confiance



- **Aller vers les agriculteurs,**

par exemple créer plus de contacts pour mieux les comprendre

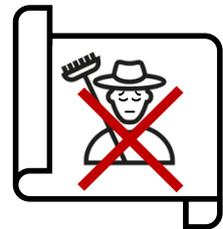


- **Prévenir et accompagner,**

par exemple les aider financièrement.



C'est grâce à cela que nous allons mieux repérer les situations de détresse et lutter ensemble pour les agriculteurs.



Laurent Pietraszewski,

Laurent Pietraszewski est secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail.



Il dit que le gouvernement veut mieux protéger la santé au travail.

Pour cela il veut intervenir le plus tôt possible auprès des travailleurs qui sont malades ou ne se sentent pas bien au travail.



Il faut faire de la prévention.

C'est un gros changement pour la santé au travail.

Avant on parlait surtout de réparation.

C'est-à-dire que l'on agissait après la souffrance au travail.

L'objectif de la prévention est **d'éviter cette souffrance** ou de la stopper le plus rapidement possible.



Depuis 2020 il y a eu des accords entre les professions et la loi du 2 août 2021.



Cette loi donne plus de moyens qu'avant pour faire de la prévention.

Avec cette loi **un nouveau plan santé travail est prévu pour tous les secteurs d'activité entre 2021 et 2025.**

Ce plan prévoit des actions concrètes
avec beaucoup d'organismes publics et privés, des associations, ...

Ces actions ont pour objectif de :

- **Renforcer la prévention** primaire, c'est-à-dire agir avant la maladie
- **Prévenir l'usure et la désinsertion professionnelle**,
éviter les abandon de poste de travail par exemple.
- **Avoir une meilleure qualité de vie au travail**

Ce plan santé travail s'applique aussi au secteur agricole.

Grâce à ce plan le gouvernement veut
mieux repérer les souffrances des agriculteurs au travail.
Nous allons être sur le terrain, dans chaque région.



C'est pour cela que nous participons
à cette feuille de route spéciale pour les agriculteurs.

Nous allons mieux les accompagner avec par exemple :

- **Plus d'aides pour pouvoir se reposer** et éviter la dépression
- **Plus de facilités pour retourner au travail**
après un arrêt maladie long ou un accident au travail.



Quelles sont les actions de la feuille de route ?



Humaniser

Une nouvelle manière de s'occuper du problème



Tout le monde connaît la situation des agriculteurs.

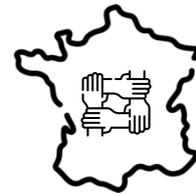
Et tout le monde veut trouver des solutions.

Mais les différents intervenants
n'ont pas tous les même moyens,
selon les régions par exemple.

Cela crée parfois des problèmes.

Cette feuille de route met en place
une nouvelle manière de travailler ensemble.

Cela s'appelle une nouvelle gouvernance.



Cette gouvernance commencera à partir de **2022** :

Création de nouveaux comités départementaux de pilotage

Un comité départemental de pilotage
c'est un ensemble d'organismes et de personnes
qui se réunissent régulièrement pour suivre un projet.

Il y aura un comité par département.

Chaque préfecture nommera les personnes
qui seront dans ces comité.

Cette organisation est nouvelle.

Elle est faite spécialement pour le mal-être agricole.



Ces comités vont :

- **Suivre les aides** proposées aux agriculteurs
- **Créer un dialogue** permanent entre les élus, les associations, les organisations agricoles par exemple.
- **Partager les difficultés rencontrées** par les agriculteurs
- **Alerter** selon les difficultés



Nomination de référents locaux

Des personnes seront choisies localement pour appliquer les actions de la feuille de route.

On les appelle référents locaux.

Ces personnes font partie de la Mutualité sociale agricole (MSA).

La MSA c'est la sécurité sociale des agriculteurs.

Il y a 35 MSA en France.

Il y a un référent local par MSA.

Les référents locaux ont pour mission de maintenir un dialogue entre les institutions sociales et économiques des départements par exemple.

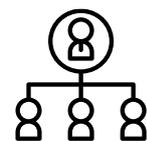


Ils listeront aussi les outils qui existent pour aider les agriculteurs en détresse.

Nomination d'un coordinateur national

Les ministères de l'agriculture, de l'alimentation et de la santé choisiront un coordinateur national.

Le coordinateur national suivra le bon fonctionnement de la nouvelle gouvernance.



Créer plus de relations humaines et personnelles entre les agriculteurs et les acteurs institutionnels

Le Gouvernement demande
qu'il y ait plus de relations humaines
entre les institutions et les agriculteurs.



Le Gouvernement veut que chaque cas personnel soit écouté.

Par exemple il demande aux MSA,

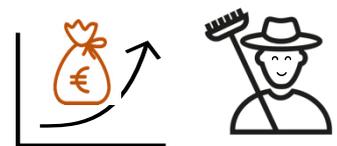
- de rédiger des **courriers plus personnalisés**.
- de mettre plus **d'outils pour repérer la détresse** des agriculteurs.

Le gouvernement veut que les agriculteurs aient plus d'argent

Les revenus des agriculteurs peuvent varier
selon les mois, les années.

Par exemple à cause du changement climatique.

Avec ces variations ils peuvent avoir moins d'argent
sur leurs comptes bancaires.



Le gouvernement a créé un groupe d'experts pour agir et réfléchir à :

- **Prolonger la durée de remboursement des dettes**
de certains agriculteurs auprès du MSA
- **Réduire ou annuler les cotisations** sur les impôt 2021
de certains agriculteurs.
- **Rajouter des travailleurs sociaux**
pour les « rendez-vous aux prestations » de la MSA.
Ces rendez-vous sont importants, car les travailleurs sociaux
informent les agriculteurs
de leurs droits et des aides possibles.

Le gouvernement veut faciliter les démarches administratives

Le gouvernement a aussi développé des structures pour aider les Français qui habitent à la campagne.

Ce sont les Maisons France Services.

Les Maisons France Services aident les personnes dans leurs démarches administratives.

Par exemple pour remplir des formulaires de demandes d'allocations familiales.

Les MSA travaillent avec les Maisons France Services pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches administratives.

Aujourd'hui il y a 1 745 Maisons France Services.

Le Gouvernement veut qu'il y ait 2 500 Maisons France Services en 2022.



Améliorer l'image du métier d'agriculteur

Les Français ont parfois une mauvaise image du métier d'agriculteur. Cela crée des situations de mal être chez les agriculteurs.

Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et tout le secteur agricole veulent **changer cette image**.

Pour cela ils travaillent sur une meilleure communication.

Cette communication est importante aussi pour l'avenir, pour former et embaucher des jeunes par exemple.

La moitié des agriculteurs partiront à la retraite dans 8 ans.

C'est indispensable d'avoir des agriculteurs pour les remplacer.

Pour montrer l'importance des agriculteurs

dans la société française il y a eu en juillet

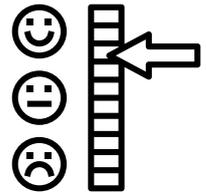
la campagne publicitaire « Entrepreneurs du vivant ».

Donner une meilleure image c'est aussi avoir des salaires plus justes.

La loi Egalim de 2021 met en place de meilleurs salaires pour les agriculteurs.

Cette loi oblige par exemple à :

- prendre en compte les coûts de production
- respecter les tarifs des industriels,
- identifier les origines des viandes dans les restaurants





« Aller vers »

Développer des réseaux
pour être au contact des agriculteurs



Beaucoup d'autres personnes ou organismes peuvent repérer des situations de mal-être et de risques de suicide chez les agriculteurs. Comme des élus, des associations, des organisations professionnelles.

On les appelle les sentinelles ou les réseaux.

Ce sont des personnes volontaires qui sont sur le terrain.

Ces personnes sont en contact direct avec les agriculteurs.

Elles peuvent repérer plus facilement les situations de détresse.

Par exemple le réseau **Agri 'sentinelle**.



Localement il y a de plus en plus de mobilisation.

Mais d'une région à une autre c'est plus ou moins efficace.

Le rôle de la MSA est aussi d'identifier les sentinelles qui existent déjà.

Puis la MSA doit mieux les structurer pour être en contact avec les autres organismes de santé ou sociaux par exemple...

Les personnes dans ces réseaux pourront avoir des formations, des outils pour guider au mieux les agriculteurs vers les aides possibles.

Au niveau national, il y aura des réunions pour améliorer ces sentinelles.

Etre encore plus à l'écoute des agriculteurs

Il existe déjà plusieurs dispositifs pour être à l'écoute des agriculteurs.

Le gouvernement renforce ces dispositifs.

Le dispositif Agri'écoute de la MSA

Le numéro Agri'écoute est un numéro spécial pour écouter les agriculteurs en difficulté, en dépression ou seuls.

Ce numéro de téléphone fonctionne jour et nuit et tous les jours de la semaine.

Le délai d'attente est plus court qu'avant.

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

 **09 69 39 29 19***
 **agriecoute.fr**

*prix d'un appel local

VigilanS

VigilanS accompagne avec des psychiatres les personnes qui ont déjà essayé de se suicider.

VigilanS a accompagné 30 000 patients l'année entière.

L'objectif est de **déployer Vigilans**
dans toutes les régions de France en 2022.



Déclencher des aides dès que des difficultés apparaissent

Le gouvernement veut donner plus d'argent pour accompagner les agriculteurs déjà fragilisés. Il existe déjà plusieurs dispositifs :



Le dispositif « Essai encadré »

Si un agriculteur a eu un accident ou est resté longtemps sans travailler la MSA peut l'aider avec le dispositif « essai encadré ».

Le dispositif « Essai encadré » aide à l'agriculteur à :

- Vérifier s'il est capable de reprendre son travail
- Aménager son poste de travail
- Tester un autre travail

Pendant ce dispositif l'agriculteur continue de recevoir les indemnités de la sécurité sociale.

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement (SAFER)

Une SAFER est une société qui permet à des exploitants agricoles de réaliser leurs projet en achetant des terres agricoles par exemple.

Le gouvernement demande aux SAFER **d'observer de plus près si les agricultures ont des difficultés financières.**

Et de proposer des solutions, comme payer moins de charges.

Le dispositif REAGIR

REAGIR est un dispositif d'accompagnement des agriculteurs. REAGIR accompagne sur des **difficultés financières, familiales, administratives, juridiques et de santé.**

L'association Solidarité paysans

L'association Solidarité paysans existe depuis 30 ans.

Elle soutient et défend les agriculteurs en difficulté

pour qu'ils continuent leurs activités.

L'association Solidarité paysans aide 3 000 familles chaque année.

La plupart de ces familles ont réussi à garder leurs activités.

Dans l'association il y a 1 000 bénévoles et 80 salariés.

Par exemple des techniciens, des juristes, des travailleurs sociaux, ...

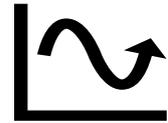


Prévenir et accompagner



Aider davantage les jeunes, les salariés,
les chefs d'entreprise et leurs familles
sur les plans économiques et sociaux

En plus du mal-être il y a souvent des difficultés économiques.
Ces difficultés empêchent aussi les agriculteurs
de continuer de travailler.



Renforcement des dispositifs départementaux d'accompagnement économique

Depuis 2019, les agriculteurs peuvent demander
des aides pour relancer leurs activités.

Ces démarches ne sont pas toujours faciles à faire.
Il y a trop d'interlocuteurs, trop de papiers, ...

A partir de mars 2022 cela va changer.

La feuille de route va simplifier les démarches,
avec un accès plus facile par exemple.



Le gouvernement va aussi multiplier par 2
le budget de ce dispositif.

Il y aura 35 millions d'euros en plus.

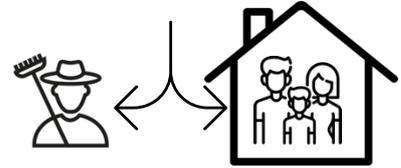
Par exemple pour faire une étude sur son activité,
l'agriculteur pourra avoir 1500 € d'aides.

Aujourd'hui l'aide est de 800 €.



Renforcement des mesures d'accompagnement pour que les agriculteurs prennent du recul sur leurs activités

L'agriculteur mélange parfois
sa vie professionnelle et sa vie personnelle.
C'est important de ne pas les mélanger.



**Il existe pour cela des dispositifs
pour aider à prendre du recul.**

Par exemple

- Des **indemnités** pour les femmes agricultrices
à la naissance d'un enfant,
plus de jours de **congé paternité**
- Des aides financières quand l'agriculteur recrute
un salarié pour le remplacer,
à cause d'une maladie ou d'un accident du travail
Cela s'appelle le **crédit de « remplacement »**



- Des solutions pour permettre aux agriculteurs
de se reposer quand ils sont trop fatigués.
Cela s'appelle **des aides au répit.**



Ces aides ont augmenté.

Elles sont passées de 3,5 millions d'euros
à 5 millions d'euros en 2021.

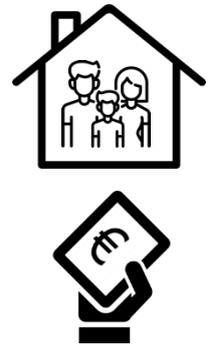
- L'augmentation du **montant des retraites**
d'environ 105 € par mois depuis novembre 2021
- L'augmentation prochaine des retraites des conjoints
qui travaillent pour l'entreprise agricole
- Un meilleur accès au **RSA**

Accompagner les familles

Quand une famille perd un proche suite à un suicide, des aides sont mises en place.

Les familles d'agriculteurs bénéficient :

- **des aides de soutien psychologique**, par un travailleur social de la MSA
- **des aides financières**



Le gouvernement prévoit d'augmenter ces aides financières :

- **La prestation de décès** jusqu'à 3 476 euros.
C'est pour payer une partie des frais liés au décès.
- **Une rente aux ayants droit** jusqu'à 1 087 euros par mois.
C'est une aide financière pour la famille, les enfants.
- **Une pension d'invalidité de réversion**
pour les veufs ou pour les veuves.
C'est une pension de 467 euros par mois.
Cela concernait déjà les salariés agricoles
mais cela concerne aussi les non-salariés agricoles,
comme les chefs d'exploitation.

Améliorer l'accessibilité aux soins médico-psychologiques dans les milieux agricoles

Le gouvernement veut en général mieux accompagner psychologiquement les Français et Françaises en détresse et leurs familles.

Les agriculteurs ont aussi ces aides.

Des dispositifs existent sur **des prises en charge médicales.**

Cela veut dire que le gouvernement paye une partie des soins psychologiques.

Par exemple 8 séances peuvent être prises en charge chez un psychologue.



Les prises en charges des maladies ou accidents liés aux activités agricoles seront aussi revues.

Il existe un numéro spécial pour tous les Français en détresse. C'est le numéro 3114.

Les agriculteurs ont un numéro spécial, c'est le 09 69 39 29 19

NUMÉRO NATIONAL DE
PRÉVENTION DU SUICIDE
3114

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

Ces numéros sont gratuits et anonymes.

Sensibiliser à la santé et à la sécurité au travail dans les formations

Le gouvernement veut sensibiliser les agriculteurs à la prévention et aux risques psycho-sociaux.



Pour les jeunes agriculteurs installés depuis 5 à 10 ans

il y aura des ateliers collectifs pour échanger sur « et si on parlait du travail ».

Les diplômes seront modifiés pour intégrer

la prévention et les risques psycho-sociaux :



- Pour les agriculteurs qui suivent une **formation continue**
- Pour les **étudiants d'enseignement agricole**.

Les étudiants auront aussi un stage d'une semaine sur le terrain et une formation sur les premiers secours.

Les organismes qui s'occupent des formations pour les salariés ou pour les chefs d'entreprises agricoles

renforceront leurs **offres de formation sur ces sujets** aussi.

Par exemple les organismes Vivea ou Ocapiat.

Les organismes et les personnes du secteur agricole

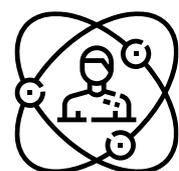
vont aussi encourager le **tutorat et le mentorat**.

C'est à dire faire accompagner les jeunes agriculteurs par des anciens.

Des expérimentations pour améliorer les conditions et la qualité de travail des agriculteurs.

Des financements seront proposés pour **tester de nouvelles idées ou de nouveaux outils**

qui améliorent les conditions de travail des agriculteurs.



Les engagements et contributions

Engagements de la MSA

Les agriculteurs donnent de l'argent à la MSA, cela s'appelle des cotisations.



La MSA s'engage à avoir une relation de confiance et de proximité avec les agriculteurs en difficulté de paiement.

Plusieurs solutions vont être mises en place :

Donner une information claire, personnalisée et positive.

Cet engagement permettra aux agriculteurs de mieux comprendre :



- **Les cotisations réclamées** par la MSA
- **Les solutions** qui existent en cas de difficultés de paiement

Le MSA s'engage aussi à ne pas renvoyer trop de courriers quand les demandes de cotisation sont faibles.

Mieux écouter les agriculteurs qui ont des difficultés à payer leurs cotisations.

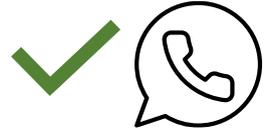
La MSA s'engage à

- **Repérer** le plus tôt possible les difficultés de paiement des agriculteurs
- **Suspendre** certaines cotisations en cas de réclamation des agriculteurs
- **Donner plus d'informations** aux agriculteurs français qui vivent dans un autre pays



Créer un vrai contact dans un délai satisfaisant

Pour créer une relation de confiance et de proximité,
la MSA s'engage à



- **Répondre davantage aux appels téléphoniques,**
- **Répondre davantage et plus rapidement aux courriers,**
- **Organiser des rendez-vous personnalisés**
- **Orienter les agriculteurs** vers des services spécifiques selon leurs difficultés, par exemple un service de santé.

Contribution des banques mutualistes

Les banques mutualistes sont par exemple le Crédit agricole, le Crédit Mutuel et la BPCCE.



Les banques mutualistes veulent être proches de leurs clients agricoles.

Elles disent qu'elles sont là pour **accompagner leurs clients « dans les bons et les mauvais moments »**.

Par exemple avec :

- **Des rendez-vous spéciaux** suite à la pandémie
- La possibilité d'obtenir le **prêt garanti par l'État**,
- Des **rencontres avec d'autres établissements financiers**
- Des **informations sur les aides** avec les organismes ou associations à contacter en cas de difficulté.

Par exemple Agri'écoute, Agri 'sentinelle ou les services de la MSA.

Elles agissent en toute confidentialité et avec une approche la plus humaine possible.

Engagements

de la Fédération française des assurances

Les assureurs savent que les agriculteurs peuvent rencontrer de graves difficultés.

Par exemple avec les changements climatiques, le gel, ...



Pour cela ils s'engagent à :

- **Faire attention aux risques psycho-sociaux** de leurs clients ou futurs clients
- **Sensibiliser toutes les personnes et organismes** qui travaillent avec elles sur l'importance de la santé psychique des clients. Par exemple les experts lors d'un sinistre.
- **Conseiller les clients** ou futurs clients sur les aides possibles. Par exemple conseiller les aides de la MSA s'ils ont des difficultés pour payer l'assurance.

Vous pouvez nous contacter pour en savoir plus :

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, Avenue Duquesne, 75007 PARIS

Service presse d'Olivier Veran

 sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne, 75007 PARIS

Service de presse de Julien Denormandie

 Tél : 01 49 55 59 74

 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Ministère du Travail Hôtel du Châtelet

127, rue de Grenelle, 75007 PARIS

Service de presse de Laurent Pietraszewski

 Tél : 01 49 55 31 79

 communication-retraites@retraites.gouv.fr

Ce document a été rédigé en Français simplifié,
selon les règles du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) par [Com'access](#).